

# Chiffres et Statistiques

## Les immatriculations de véhicules neufs Année 2016



Credit photo : DEAL Martinique



# Les immatriculations de véhicules routiers

Année 2016

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers du service de l'observation et des statistiques (SoeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le Ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV).

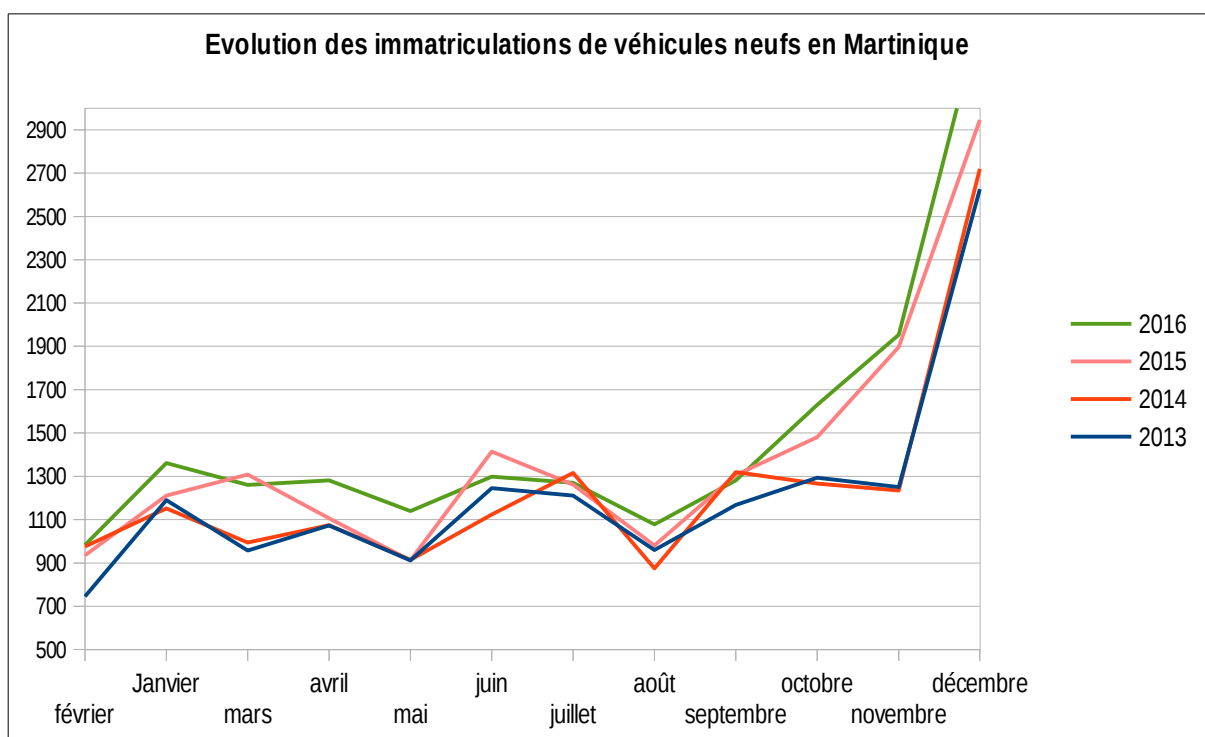
Sur l'année 2016, 17 951 véhicules neufs ont été immatriculés en Martinique dont 79 % dans la catégorie des voitures particulières.

## 1/ Les immatriculations de véhicules neufs en Martinique :

Genre du véhicule	2016	2015
Autobus et autocar	73	67
Camionnettes	1 795	2 015
Camions	60	51
Tracteurs routiers	16	11
Cyclomoteurs	475	621
Motocycles	748	725
Remorques	98	66
Semi-remorques	10	17
Tracteurs agricoles	77	75
Divers agricoles	26	18
VASP	352	135
Voiturettes	29	21
Véhicules Particuliers	14 192	12935
<b>Total des immatriculations de véhicules neufs</b>	<b>17 951</b>	<b>16 757</b>

Source : RoeS – Répertoire statistique des véhicules routiers (cf définition des catégories de véhicules en dernière page)

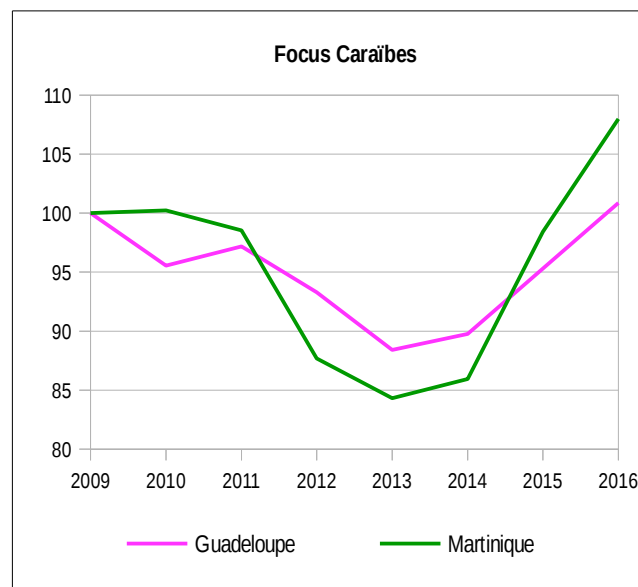
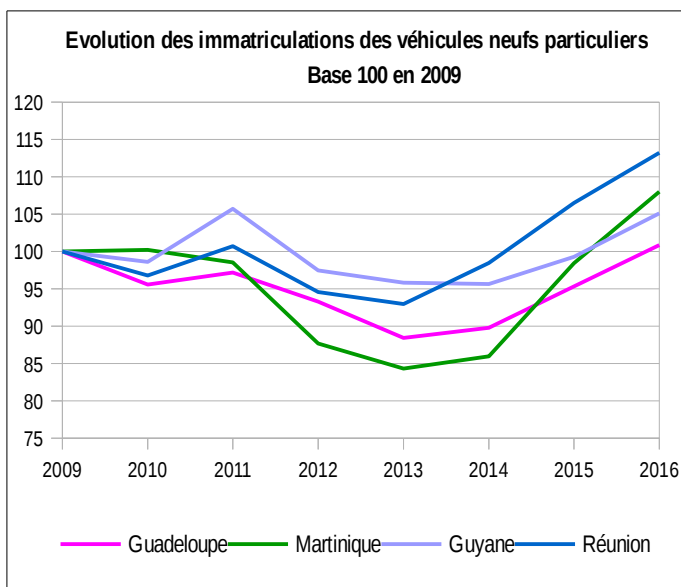
## 2 / Les immatriculations de voitures neuves particulières



La Martinique amorce depuis 2013 une reprise des immatriculations des véhicules neufs particuliers (+28 %)

Immatriculations des voitures neuves particulières dans les départements d'outre-mer																	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Guadeloupe	13 691	11 943	12 278	14 264	13 926	14 359	13 562	15 539	14 295	14 084	13 459	13 688	13 140	12 453	12 642	13 423	14 205
Martinique	14 424	12 897	13 491	13 564	13 613	14 749	14 132	14 666	13 679	13 142	13 171	12 951	11 524	11 081	11 296	12 935	14 192
Guyane	4 031	3 887	4 167	4 001	4 087	4 085	4 071	4 437	4 357	4 446	4 385	4 701	4 334	4 260	4 253	4 414	4 673
Réunion	21 463	24 651	22 231	22 750	22 570	25 142	22 437	24 819	23 267	20 935	20 263	21 087	19 795	19 464	20 612	22 297	23 706
Mayotte *											859	876	805	917	1 055	1 084	nd
<b>Total</b>	<b>53 609</b>	<b>53 378</b>	<b>52 167</b>	<b>54 579</b>	<b>54 196</b>	<b>58 335</b>	<b>54 202</b>	<b>59 461</b>	<b>55 598</b>	<b>52 607</b>	<b>52 137</b>	<b>53 303</b>	<b>49 598</b>	<b>48 175</b>	<b>49 858</b>	<b>54 153</b>	<b>56 776</b>

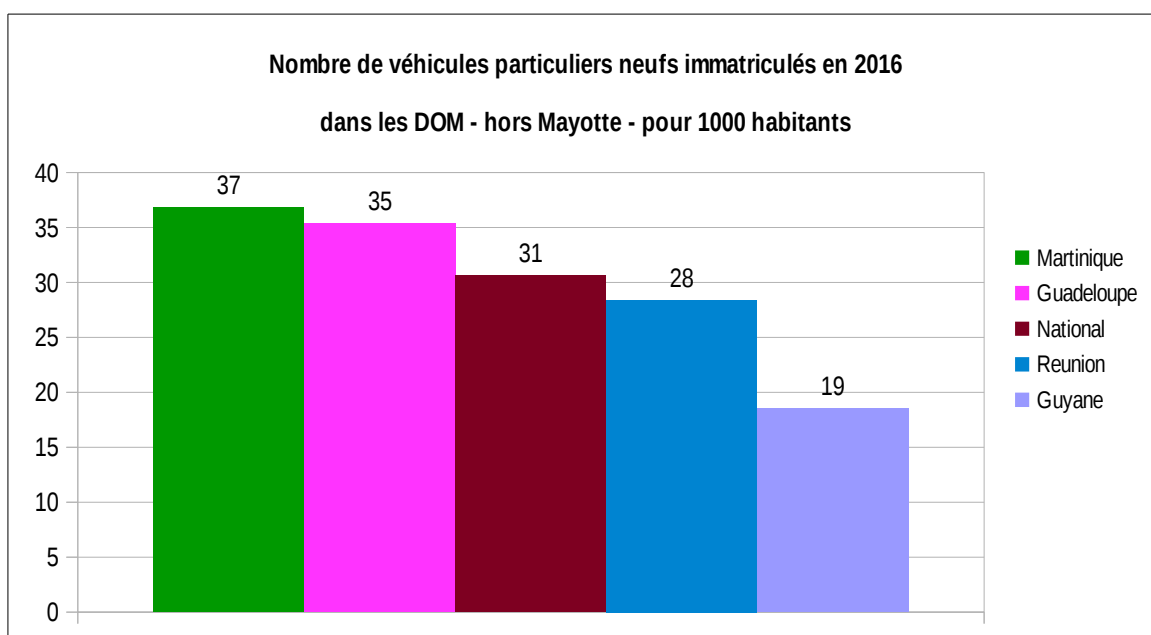
Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010



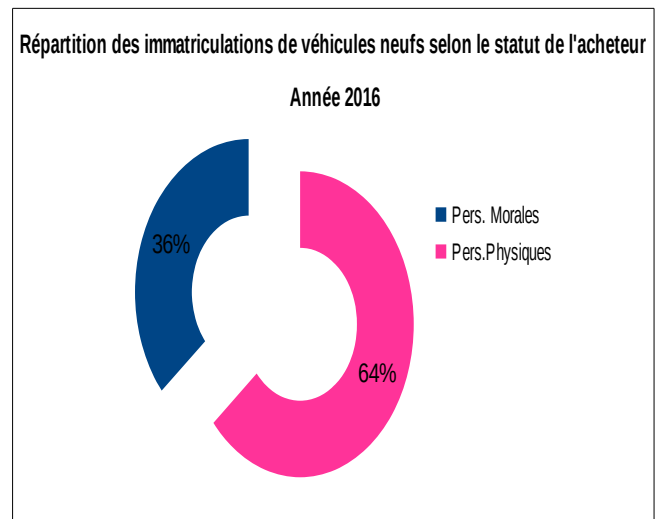
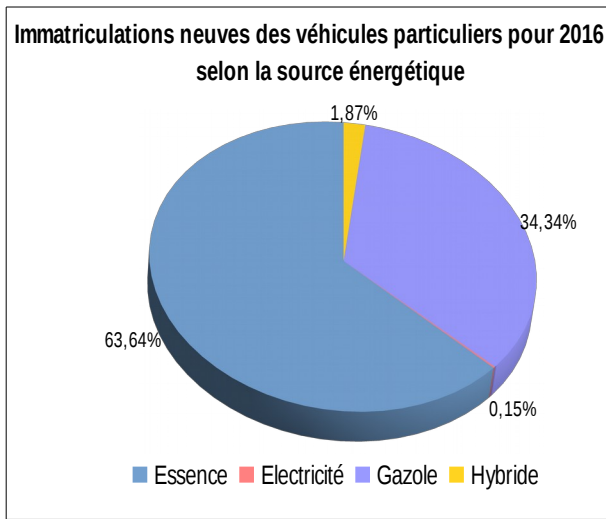
bien supérieure à celle de l'ensemble des DOM, +17 %, et recouvre ainsi pour la première fois, un niveau similaire à celui de 2007.

En 2016, 14 192 voitures particulières neuves ont été immatriculées en Martinique, soit 25 % du nombre total de véhicules particuliers neufs immatriculés dans l'ensemble des départements d'outre-mer, un taux similaire à celui de la Guadeloupe mais loin du taux de l'île de la Réunion (41,75 %).

Cependant, si l'on compare le nombre de voitures immatriculées en 2016 par rapport à la population (RP 2013), la Martinique et la Guadeloupe disposent respectivement de 37 et 35 véhicules pour 1000 habitants contre 28 % à la Réunion. Ce constat soulève interrogation vis à vis d'une politique de mobilité en Martinique.



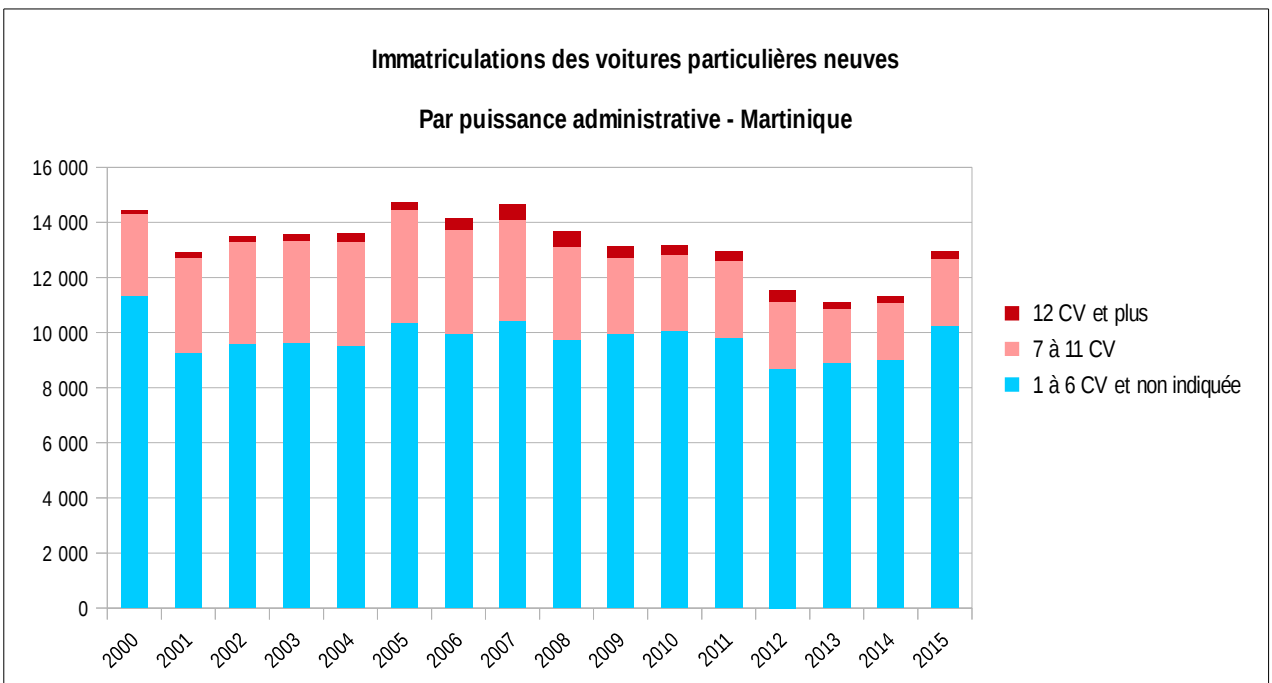
L'impact des politiques fiscales et une certaine prise de conscience de l'environnement se confirment puisque les voitures neuves sont pour 64 %, des véhicules fonctionnant à l'essence (contre 48% en 2014 et 56 % en 2015) acquises dans 64 % des cas par des particuliers. La puissance administrative reste principalement inférieure à 6 CV.



**Immatriculations des voitures particulières neuves par puissance administrative en Martinique**

Puissance administrative	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 à 6 CV et non indiquée	11 352	9 289	9 571	9 614	9 543	10 347	9 960	10 425	9 744	9 957	10 083	9 788	8 674	8 894	9 014	10 249
7 à 11 CV	2 942	3 424	3 705	3 721	3 773	4 124	3 775	3 683	3 372	2 759	2 741	2 831	2 432	1 965	2 056	2 424
12 CV et plus	130	184	215	229	297	278	397	558	563	426	347	332	418	222	226	262
<b>Total</b>	<b>14 424</b>	<b>12 897</b>	<b>13 491</b>	<b>13 564</b>	<b>13 613</b>	<b>14 749</b>	<b>14 132</b>	<b>14 666</b>	<b>13 679</b>	<b>13 142</b>	<b>13 171</b>	<b>12 951</b>	<b>11 524</b>	<b>11 081</b>	<b>11 296</b>	<b>12 935</b>

Source : Fichier central des automobiles jusqu'en 2009, SOeS-RSVERO à partir de 2010



Ce graphique met en évidence le recul du volume d'immatriculations des grosses cylindrées, depuis 2012, au profit des plus petites : la prise de conscience environnementale se fait sur le choix de la source énergétique mais également sur l'immatriculation de grosses cylindrées.

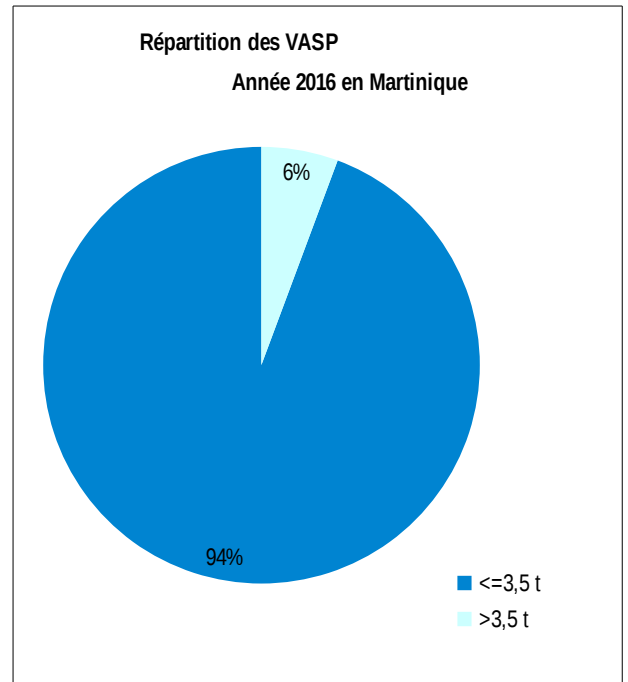
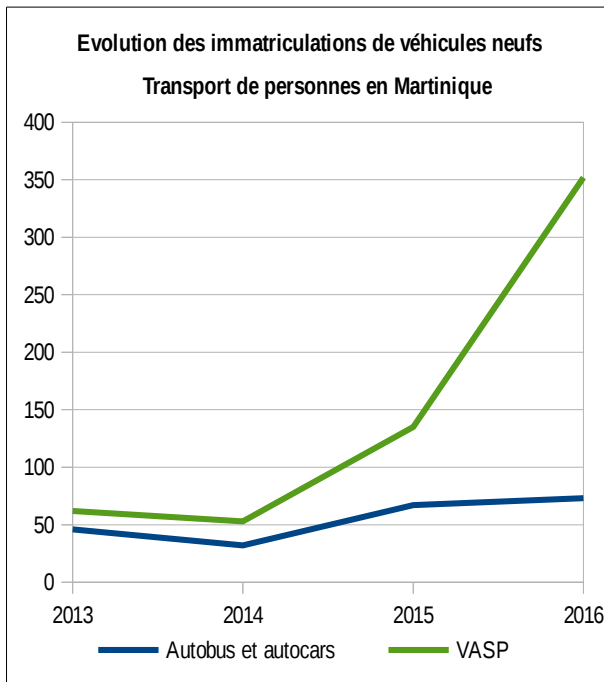
### 3 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles :

- **Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes**, les immatriculations de l'année 2016 ont augmenté de 7 % par rapport à l'année précédente. Les immatriculations de VASP restent largement supérieures à celles des autobus et autocars.

Les fluctuations importantes périodiques sont liées à l'attribution des délégations de service public de transport en commun.

Il est à noter que depuis 2014 où la répartition des VASP par rapport au tonnage était équivalente, cette répartition a évolué et plus de 80 % des VASP immatriculés ont un poids inférieur à 3,5T en 2015 ; pour atteindre 94 % en 2016.

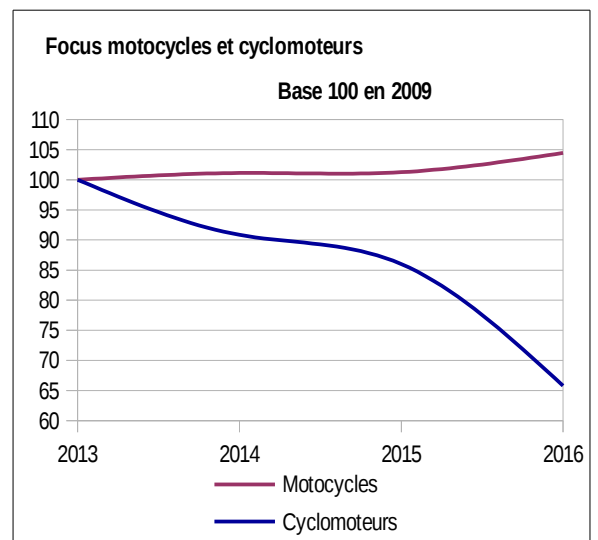


En 2016, les motos neuves (catégorie regroupant les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur autres que les voiturettes et les motocyclettes) immatriculés en Martinique représentent 4,2 % du nombre total de véhicules neufs immatriculés sur ce même département et 19,9 % du nombre total d'immatriculations neuves hors voitures particulières. Cette catégorie de véhicules évolue à la hausse depuis quelques années mais reste relativement stable depuis 2013. Les immatriculations de cyclomoteurs ne cessent quant à elles de chuter depuis 2009 et ce pour plusieurs raisons :

- une augmentation significative du marché parallèle de l'occasion (cyclomoteurs volés, échangés ou vendus entre particuliers, vente parfois en pièces détachées avec reconstruction...).

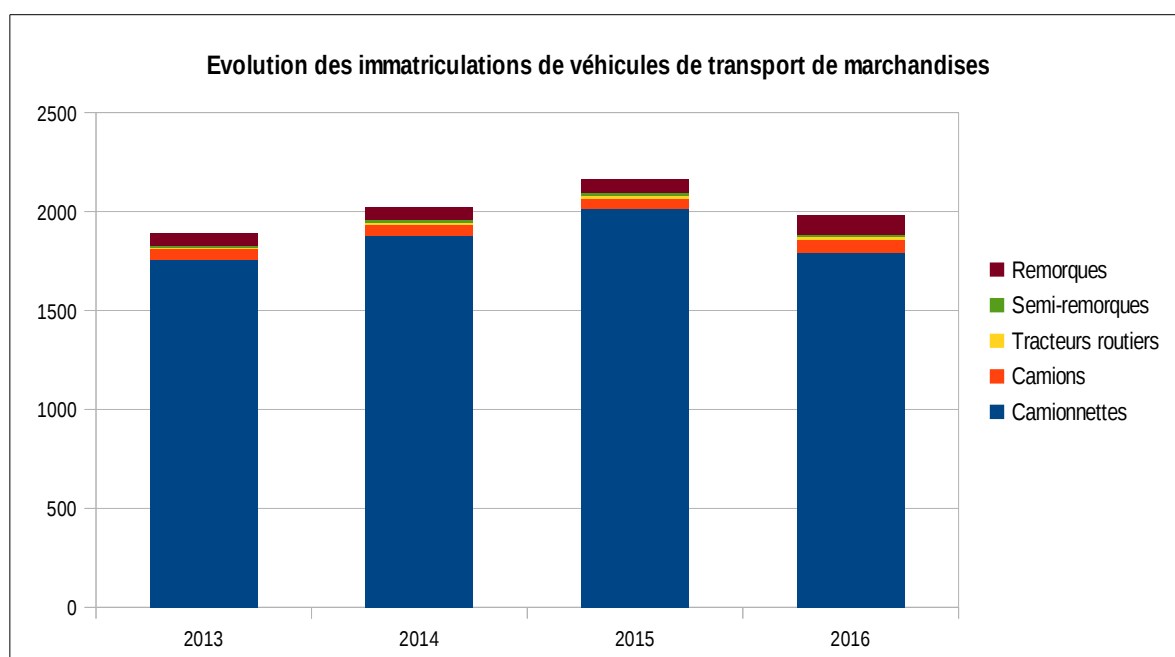
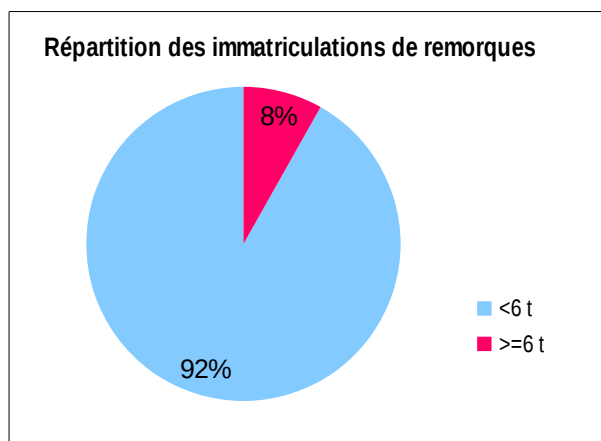
- une certaine prise de conscience des parents consécutive à l'accidentologie élevée de ce type de véhicules.

- un phénomène de mode : en effet, les jeunes tendent plus à se tourner vers les grosses cylindrés.



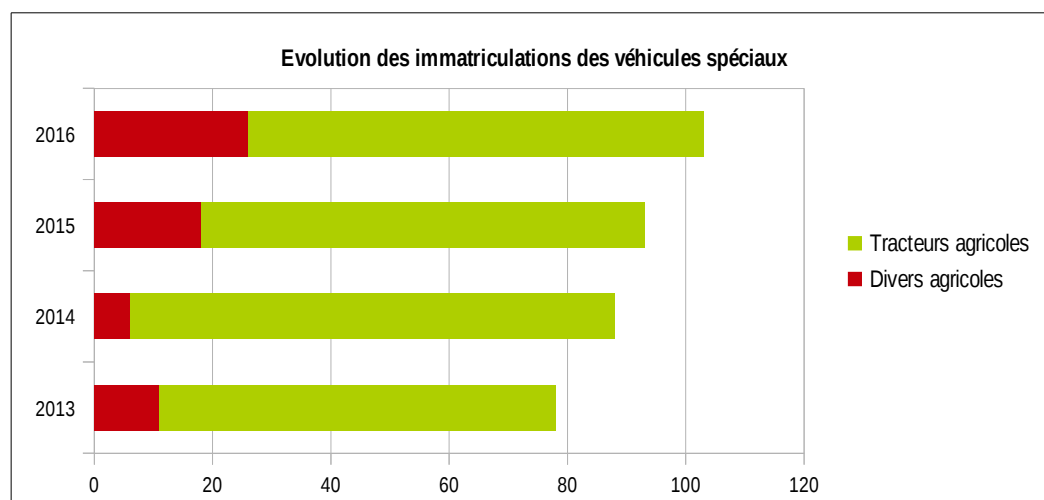
- **L'immatriculation des véhicules de transport de marchandises** diminue de 8 % entre 2015 et 2016, ceci pour la première fois depuis 2013 et démontre la contraction du BTP.

Ainsi, cette année, camionnettes et camions représentent seulement 10,3 % des immatriculations de véhicules neufs mais encore 94 % de l'ensemble des immatriculations des véhicules de transport de marchandises.



- **Sur le segment des véhicules spéciaux,**

Les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ne font que progresser. La part des tracteurs agricoles continuant tout de même à être la plus conséquente chaque année



**Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers) :**

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SoeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés).

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaires (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle.

**Les différentes catégories de véhicules :**

**Voiture particulière et commerciale**

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

**Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)**

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

**Motocycle**

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

**Cyclomoteur (autre que voiturette)**

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

**Remorque légère et caravane**

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

**Remorque routière (ou remorque lourde)**

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

**Véhicule Automoteur Spécialisé (VASP)**

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...).

**Autobus**

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout.

**Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)**

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

**Camion**

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

**Semi-remorque**

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

**Tracteur routier**

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

**Tracteur agricole :**

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers

**Engin agricole (autre que tracteur)**

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

**DEAL Martinique – SCPDT - Pôle Connaissance  
Émilie AUBERT**

Direction de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
MARTINIQUE

BP 7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher cedex

Tél. : 05 96 59 57 00  
fax : 05 96 59 58 00



[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)